

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

Du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le mardi 18 juin 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHÉ, Dominique RICHARD BRICE

## OBJET

Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2018 - Thermes de Bourbonne les Bains

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 juin 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juin 2019

Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que la Commune de Bourbonne les Bains est liée à la Compagnie des Thermes de Bourbonne les Bains par un contrat de concession dont l'échéance est fixée au 31 Décembre 2034.

La Ville de Bourbonne les Bains et la Compagnie des Thermes de Bourbonne les Bains sont, en effet, liées par un contrat de concession de service public conclu le 22 Avril 1977.

Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, rappelle, également, à l'assemblée que la Commune de Bourbonne les Bains, par un acte administratif signé le 16 Décembre 2005, est devenue propriétaire de l'ensemble immobilier thermal et du droit d'exploitation des sources thermales à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006 en lieu et place de l'Etat comme en atteste l'avenant n°5 du 6 Septembre 2006 approuvé à l'unanimité par une délibération du Conseil Municipal du 31 Mars 2006.

Par une délibération adoptée à l'unanimité le 26 Février 2003, la Commune de Bourbonne les Bains avait effectivement exprimé sa volonté d'acquérir le domaine thermal se composant du droit d'exploitation des sources thermales, de l'établissement thermal, de son parc, de la maison du Directeur, du bâtiment Thermotel à usage de logement, du bâtiment accueillant l'Office de Tourisme, de la fontaine, situés au Centre-Ville et de trois terrains excentrés.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LANGRES LE  
24 JUIN 2019

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit produire chaque année avant le 1<sup>er</sup> Juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de celui-ci.

Ce rapport qui a été communiqué à la Commune de Bourbonne les Bains le 28 mai 2019 et dont un exemplaire est consultable au secrétariat de Mairie doit voir son examen mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par conséquent, Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel 2018 de la délégation de service public portant sur la concession des Thermes de Bourbonne les Bains relatif à la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 inclus.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Bourbonne les Bains le 20 juin 2019

Le Maire,  
  
 signature

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LANGRES LE**

**24 JUIN 2019**